

Interpellation présentée par le député :
M. Alain Charbonnier

Date de dépôt : 25 mai 2011

Interpellation urgente écrite

Japan Tobacco International au cœur des organisations internationales : l'image de Genève en tant que défenseur de la santé publique et des droits humains est sérieusement écornée !!

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le premier traité international de santé publique, la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, a été en tièrement élaboré à Genève sous les auspices de l'OMS, qui a son siège mondial ici. Ce traité a été ratifié à ce jour par 172 pays, représentant près de 90% de la population de la planète. C'est le traité international issu du système des Nations Unies qui a eu le soutien le plus vaste jamais vu dans la communauté internationale. Le tabagisme est considéré comme la principale cause de morts prématurées évitables dans le monde. Le tabac a des conséquences néfastes non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi économique, social et environnemental. C'est un facteur important d'entrave au développement dans les pays les plus défavorisés. L'OMS dirige un groupe de travail qui étudie le comportement des compagnies de tabac sous l'angle des droits humains et a identifié plusieurs dispositions qui sont systématiquement violées par ces compagnies, notamment dans les domaines des droits de la femme et des droits de l'enfant (le tabagisme est une maladie pédiatrique, dans la mesure où la plupart des fumeurs deviennent dépendants de ce produit lorsqu'ils sont encore adolescents). La Conférence des Parties de la Convention-cadre a adopté (à Durban, en Afrique du Sud) des directives sur la mise en œuvre de l'article 5.3 de la CCLAT. Cet article spécifie que les Parties doivent se prémunir contre l'ingérence de l'industrie du tabac dans les décisions politiques, notamment en matière sanitaire. Ces directives déclarent sans ambiguïté que

les intérêts de l'industrie du tabac et ceux de la santé sont irréconciliables et antinomiques.

Si Genève veut se présenter comme capitale mondiale des droits humains et de la santé publique, elle doit faire des choix clairs et avoir une politique cohérente. Elle ne peut pas en même temps faire une faveur incroyable à Japan Tobacco International et mettre à sa disposition un splendide terrain dans le secteur des organisations internationales appartenant à l'Etat. La présence de JTI dans ce secteur aura comme conséquence de détruire l'"esprit de Genève". Ce sera une verrue qui décrédibilisera les autorités genevoises. Les beaux discours sur le soutien à l'OMS et aux organisations humanitaires ne sera perçu que n'ayant pas plus d'épaisseur qu'une feuille de cigarette.

Une source d'inquiétude pour l'OMS est la proximité du futur siège de JTI du siège de l'OMC, ce qui ne manquera pas de favoriser les contacts informels entre les membres du personnel de ces deux organisations. Il faut comprendre que l'industrie du tabac essaie d'utiliser au maximum les accords sur le commerce conclus sous l'égide de l'OMC pour faire échec aux objectifs de santé publique de la Convention-cadre de l'OMS ainsi qu'en témoigne l'action de Philip Morris contre l'Uruguay, qui utilise un accord bilatéral entre la Suisse et ce pays, et qui invoque divers accords conclus dans le cadre de l'OMC (TRIPS, etc.). La Suisse, et en particulier Genève, devient une plateforme utilisée par l'industrie du tabac pour faire échec au traité de santé publique de l'OMS. En accordant un emplacement privilégié à JTI pour son futur siège mondial, les autorités genevoises favorisent cette stratégie, et perdent du même coup leur image de défenseurs de la santé publique et des droits humains.

JTI prévoit de créer 350 "nouveaux" emplois et indique que son futur siège abritera 1000 employés (essentiellement des cadres, des juristes et des spécialistes du marketing). En fait, ces 350 nouveaux emplois n'iront pas à des Genevois, mais iront aux employés de Gallaher, la compagnie de tabac britannique dont JTI vient de faire l'acquisition. JTI va fermer le siège de Gallaher en Angleterre et projette de transférer le personnel qu'ils ne licencieront pas à Genève. Cela veut dire que ces 350 postes correspondent à 350 personnes très bien payées qui vont venir s'installer d'un coup à Genève en ajoutant une pression importante sur le marché du logement déjà saturé, ayant des moyens financiers pour louer des appartements et des villas à prix élevés que le Genevois moyen n'a pas.

La Société suisse de santé publique a pris officiellement position contre l'installation projetée du siège de JTI, dans une lettre adressée au Conseil d'Etat.

Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat estime-t-il avoir fait le bon choix en octroyant ce droit de superficie à JTI à deux pas de l'Organisation mondiale de la santé et n'y voit-il pas une contradiction avec l'image de Genève en tant que défenseur de la santé publique et des droits humains?